

PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Dégradation des dunes de Bretagne

par Jean-Pierre ANNÉZO *

Nous procédons ici à un bref inventaire des principales causes de dégradation qui affectent les dunes du littoral breton. Chaque type d'altération mériterait une plus longue analyse afin de pouvoir proposer des solutions susceptibles d'enrayer cette véritable éradication du milieu dunaire vers laquelle on s'achemine actuellement.

L'importance des déprédations infligées aux dunes par les diverses activités que nous considérons dans les rubriques ci-dessous est évidemment très variable mais nous voulons montrer, à travers cette énumération, l'extrême variété des pressions qui assaillent ce milieu géographiquement réduit et particulièrement sensible.

ACTIVITES ET PRATIQUES ANCIENNES

Le stockage et le séchage des algues sur les dunes du littoral du pays « pagan » modifient la composition des pelouses de plantes psammophiles. L'apport important de chlorures favorise, en effet, une sélection bénéfique à certaines espèces plus résistantes (fétuques) et élimine d'autres formes plus caractéristiques des dunes. Cet inconvénient reste finalement mineur et il convient de souligner, en contrepartie, que le maintien des activités goémonières constitue une garantie difficilement aliénable pour certains sites littoraux convoités par des promoteurs.

Certaines pratiques agricoles se soldent par des atteintes plus graves qui exigent de longues périodes de réparation. Des agriculteurs ont l'habitude, par exemple, de retourner des bandes de « dune grise » pour déroûiller le soc des charrues (fig. 1) ; la flore en est extrêmement perturbée. L'étrepage, qui consiste à prélever la couche superficielle de la pelouse dunaire pour la protection hivernale de plantes fourragères, appauvrit aussi considérablement cette flore.

* Conseiller-écologiste à la S.E.P.N.B.



Fig. 1. — Charruage des dunes d'Erdeven

(Photo J.-P. Annézo)

Les opérations de plantations de Conifères sur les dunes sont parfois discutables. Certes, la mobilité de certaines dunes (Escoubac, Lostmarc'h en Crozon) fut autrefois arrêtée par de telles plantations. La réputation de plusieurs stations (La Baule, Carnac) est en partie redevable à la « verdure » qui masque partiellement l'abondance des villas. D'autres boisements comme la forêt domaniale de Plouharnel (presqu'île de Quiberon), l'ensemble mixte Conifères-chênes verts de Kervert (Saint-Gildas-de-Rhuys) ou la pinède de la dune du Vieux-Bourg (Pléhérel) ne sont pas sans agrément. Dans tous ces cas cependant, on fit délibérément abstraction du caractère propre de la dune elle-même. Ces plantations ont été réalisées au détriment de la végétation originale et aussi aux dépens de toute une faune particulière (oiseaux, batraciens, mollusques, insectes...). Ajoutons que les peuplements de Conifères sont vulnérables aux agents naturels (vent, ensablement) et aux incendies ; soulignons enfin que le coût des opérations de boisement est élevé. Il est donc permis de poser la question de l'opportunité de telles entreprises qui dénaturent totalement un milieu original. C'est de bonne foi que certaines municipalités pensent freiner, par de telles plantations, l'action érosive des activités humaines ; d'autres procédés moins onéreux (plantations d'oyats, éducation du public, ...) peuvent pourtant fournir des résultats appréciables (dunes du Guen en Erquy).

TERRAINS ET MANŒUVRES MILITAIRES

Certaines plages et les ensembles dunaires qui les prolongent sont le théâtre de nombreuses manœuvres stratégiques. Bien qu'espacées dans le temps, de telles opérations se soldent par l'apparition de nouvelles brèches dans les falaises dunaires et par la

réduction du couvert végétal sur d'importantes surfaces. La presqu'île de Rhuy (dunes d'Arzon et de Saint-Gildas-de-Rhuy), l'ensemble littoral Plouharnel-Gavres tout comme la presqu'île de Crozon en constituent d'affligeants exemples.

Les infrastructures militaires lourdes de Gavres et de Plouhinec, même regroupées sur des surfaces réduites par rapport à l'ensemble du site, contribuent à la dégradation du milieu. Il est vrai, par contre, qu'au-delà des terrains d'exercice permanents, les zones sous servitudes militaires constituent souvent des secteurs naturels peu transformés ; cette emprise sur les dunes de Plouharnel, d'Erdeven et de Plouhinec a conservé des richesses naturelles et archéologiques que d'ambitieux programmes touristiques auraient irrémédiablement détruites. On peut penser néanmoins que des solutions autres que l'emprise militaire pourraient assurer la protection des dunes pour le plaisir de tous si les municipalités concernées savaient ne pas céder à des promoteurs dont le profit est le seul mobile.

EXTRACTION DU SABLE

L'enlèvement d'une dune constitue évidemment le stade ultime et irréversible de sa destruction ; c'est à de telles opérations que nous assistons avec les exploitations intensives de carrières de sable. Face à la demande croissante de sables qui permet aux spéculateurs divers de brandir l'argument de l'intérêt général, la législation ne s'est pas encore munie de l'arsenal nécessaire à la prévention des abus de telles exploitations. Dans deux communes du littoral morbihannais, par exemple, Erdeven et Plouhinec, exploitants de sables et défenseurs du plus bel ensemble dunaire de



Fig. 2. — Les immenses carrières de sable de Kerminihy transforment les dunes d'Erdeven en déserts.

(Photo Y. Brien)



Bretagne s'affrontent depuis plusieurs mois. Les exploitations en cours sur des terrains privés (Plouhinec) ou communaux (Erdeven) s'accompagnent de tout un cortège d'altérations qui affectent non seulement la flore, la faune et des gîtes archéologiques mais entraînent aussi le tarissement des puits par abaissement de la nappe phréatique et menacent d'invasion par la mer les dépressions de l'arrière-pays. Mais que pèsent ces arguments lorsque la réponse est en termes de profits ? La commune d'Erdeven perçoit une taxe de 20 % du prix de vente sur la tonne de sable, ce qui se soldera, au terme de l'opération, par une entrée chiffrée aux environs de 7 millions de francs...

Les arrêtés préfectoraux du Morbihan autorisant l'exploitation d'une carrière de sable comportent un certain nombre de contraintes : limites des zones exploitables, profondeur des excavations, remblaiement, etc... Il n'est pas démontrable que ces directives soient néanmoins garantes d'une protection efficace pour le devenir des zones périphériques.

Il est à craindre enfin qu'après le départ des pelles mécaniques et des convois de camions, ces surfaces ne soient utilisées par les communes à l'installation de parkings ou d'autres infrastructures alors qu'il conviendrait de tenter de restaurer au mieux ces sites naturels.

Erdeven et Plouhinec n'ont pas le triste privilège de telles exploitations. Sur le littoral de la baie d'Audierne, à Saint-Pabu, à Ploudalmézeau, sur les dunes de Bon Abri (Hillion) et du Meinga (Saint-Coulomb), le spectacle est tout aussi désolant (fig. 2).

Devenu actuellement l'une des « ressources non renouvelables » dont le tonnage exploité est l'un des plus forts (supérieur à celui du charbon), le sable pose des problèmes qu'il faut résoudre dans les meilleurs délais. Devons-nous exploiter les bancs sous-marins ? Les extractions de sable marin dans l'embouchure des estuaires



Fig. 3. — Camping du Vieux-Bourg, anse du Croc à Pléherel

(Photo L. Levesque)

bretons sont contestées par d'autres catégories d'utilisateurs du littoral (pêcheurs, conchyliculteurs, agriculteurs, estivants, hôteliers, ...). En effet, outre les effets non comptabilisés sur la flore et la faune marine, ces prélèvements provoquent des modifications physiques de la frange littorale voisine (recul du trait de côte par exemple) constatées dans les estuaires du Léguer (Lannion), de la Laïta (Bas-Pouldu), de l'Aber-Ildut (Lanildut) et de l'Odet (Combrit). Les ponctions répétées de sable à faible distance du rivage entraînent des déséquilibres avec amaigrissement des plages, éboulements des falaises dunaires. Ce reprofilage ne se traduira-t-il pas à long terme par une menace pour des terres à vocation agricole ?

ACTIVITES TOURISTIQUES

La figure 3 illustre une grande partie des dommages causés aux dunes par le tourisme.

Les espaces dunaires sont tout d'abord extrêmement sollicités pour le camping, sauvage ou organisé. Les collectivités ou les particuliers qui gèrent de telles aires, les dotent nécessairement de centres d'accueil, d'un équipement de desserte (routes) et de fonctionnement (sanitaires, éclairage, magasins, ...). Le site est irrémédiablement transformé. Les campeurs creusent des tranchées autour de leurs installations, des cavités de stockage des ordures, tout cela participe à l'érosion de la dune. La propension à placer, enfin, les campings en bordure de plage achève la dégradation totale de la limite plage-dunes. Il est indéniable que cette zone bordière devrait être partout interdite au camping sur une cer-

taine largeur ; parcourue par les seuls piétons en des passages privilégiés, la dune conserverait, pour le plaisir de tous, ses principales caractéristiques. N'a-t-on pas vu au contraire, aménager des sites au détriment de stations de plantes relativement rares, comme dans la presqu'île de Pen-er-Lé en Plouharnel ?

Les enfants détériorent inévitablement les falaises dunaires, lorsque rejetés des plages en raison de leur encombrement concentrationnaire, ils se réfugient sur ces pentes où glissades et sauts finissent par dégrader cette zone sensible ; la délimitation d'aires de *jeux d'enfants* s'avère nécessaire dans un milieu tellement vulnérable.

Les *centres équestres* ont proliféré sur le littoral breton ces dernières années. La constante réduction des chemins creux entraîne une utilisation intensive des dunes pour la pratique du cheval. Les animateurs de ces promenades paraissent ignorer que le passage des chevaux se solde par l'apparition de petites cavités qui favorisent la déflation éolienne. Les dunes de Plouharnel, de Susicinio (Sarzeau), de la Pointe du Conguel en Quiberon sont particulièrement affectées par de telles pratiques. Il serait vain de réglementer par ailleurs l'accès des véhicules automobiles, si restait autorisée une circulation sauvage des cavaliers sur les espaces dunaires.

Avec le développement également accéléré des sports motorisés, le relief accidenté des dunes tente de nombreux adeptes de *moto-cross*. Peu compatible avec l'organisation d'autres loisirs (promenades pédestres, chasse photographique, zones de repos, ...), ces activités bruyantes, voire dangereuses pour les tiers, contribuent à détruire la mince couverture végétale et diminuent donc à plus ou moins long terme, le rôle protecteur qu'assument les dunes vis-à-vis de l'arrière-pays (complexes dunaires de Trégunc et de Fouesnant). De telles pratiques devraient être sévèrement réglementées au niveau des communes qui disposent des pouvoirs nécessaires pour cela.

Moins spectaculaires, d'autres actions des touristes et des promeneurs n'en altèrent pas moins la spécificité des dunes. Ainsi certaines *cueillettes de plantes* confinent-elles parfois à de véritables « rafles » lorsque sont pillées, par des amateurs de raretés ou d'exotisme botanique, des stations de végétaux peu communs. Des informations éducatives ont été souvent à l'origine de telles destructions. Les stations de Narcisses de l'archipel de Glénan furent saccagées au printemps 1973 par une multitude de collectionneurs ; le 25 avril 1973, le quotidien « Ouest-France » pouvait titrer en page régionale « Célébrité funeste : uniques au monde, les Narcisses des Glénan n'ont connu qu'un bref printemps ». A Houat et à Hoëdic, les Lys blancs (*Pancratium maritimum*) pâtiesent de leur élégance. Même le Chardon bleu (*Eryngium maritimum*) est désormais l'objet d'une surcueillette sur l'ensemble du littoral breton pour la confection de bouquets secs... Un immense effort d'éducation des promeneurs doit être entrepris mais il devrait également incomber aux communes possédant sur leur territoire des stations botaniques d'intérêt scientifique, d'en assurer la nécessaire protection.

INFRASTRUCTURES LITTORALES

C'est au tourisme encore que sont liées le plus souvent les infrastructures qui défigurent à un rythme accéléré tout le littoral



Fig. 4. — Le complexe immobilier de Kerjouanno à Arzon

(Photo J.-P. Annézo)

et particulièrement les milieux dunaires ou leurs abords. Nous touchons ici aux dégradations les plus graves, puisque totalement irréversibles, et les plus scandaleuses aussi par les procédures souvent utilisées et par la finalité, généralement le seul profit de quelques-uns, qui caractérisent ces opérations.

Les ouvrages de défense contre la mer sont sur le point de transformer notre façade maritime en un nouveau « mur de l'Atlantique ». Résultante logique de la mise en place de routes littorales et d'équipements touristiques au long de toutes les côtes, ces « protections » ont souvent des effets destructeurs comme la dégradation des plages et des dunes avoisinantes. Ainsi, à la pointe de Penvins (Sarzeau), où le trait de côte est exposé au vent et à la houle d'Ouest, le sable de la plage trouve sur les parois faiblement inclinées de ces murs de protection, un tremplin qui favorise sa migration. Ailleurs, ces barrages de béton entraînent des variations sensibles des masses d'eau stockées en arrière du littoral et provoquent finalement des modifications de la faune marine locale. Ces aménagements qui se révèlent donc souvent nocifs, sont, par ailleurs, extrêmement onéreux. On pouvait lire, par exemple, le 20 janvier 1974, dans « Ouest-France » : « A Billiers, il faut construire un mur de défense contre la mer... il en coûtera 300 000 F dont 90 000 à la charge du département. A Damgan, le problème est identique. Le Morbihan prend à sa charge 30 % du coût global, soit 150 000 F... De son côté, la dune de la plage de Lorient subit les assauts du vent et les dégradations des usagers. Le Morbihan paiera aussi 30 % de la dépense estimée à 1 530 000 F ». Ce compte rendu des délibérations du Conseil général du Morbihan est un exemple, parmi d'autres, de l'obstination des élus locaux à opter régulièrement pour de tels « grands travaux ».

Les *routes touristiques littorales* sont aussi décrites dans les rapports officiels comme des équipements destinés à une meilleure mise en valeur des richesses esthétiques et culturelles (1). Quelle commune maritime ne rêve de sa « route en corniche » ? De telles réalisations faites pour le touriste (?) pressé qui ne peut s'éloigner à pied de quelques mètres de son automobile, constituent en réalité de très graves coupures entre la frange côtière et l'arrière-pays. Au niveau des dunes, de nouvelles mobilisations du sable apparaissent, la flore et la faune se détériorent, l'harmonie du paysage est détruite, de nombreuses activités de plein air se trouvent compromises. Il convient d'ajouter que l'emprise propre des routes se trouve rapidement augmentée par celle nécessaire à la création de vastes *parkings* pour lesquels sont nivelées et goudronnées de nouvelles surfaces dunaires et à partir desquels, la *circulation automobile* pénétrera plus profondément encore dans les dunes, puisque les « pionniers » de la découverte en voiture ont pour plus grande satisfaction celle d'ensabler leur véhicule en bordure même de la plage... Mais il y a plus grave encore. Lorsque s'achève le tracé d'une route côtière, sortent le plus souvent de dossiers jusqu'alors tenus secrets, de vastes projets immobiliers : route littorale de Lorient à l'estuaire de la Laita, route touristique de Damgan, route en cours de réalisation sur les communes de Saint-Pabu et de Lampaul-Ploudalmézeau.



Super-Erquy, « Domaine de Lansuen ». Au premier plan la dune bénéficie de mesures de protection (couloirs de descente à la plage, clôtures interdisant la circulation sur le front de dune) mais, au second plan, l'urbanisation des pentes dunaires est en cours.

(Photo L. Levesque)

(1) Tandis que cet article était à l'impression, le Comité interministériel du 12 décembre 1974 décidait que les documents d'aménagement ne pourront plus prévoir, à compter du 1^{er} janvier 1975, de voies situées au contact du rivage. Souhaitons que cette mesure soit réellement appliquée...

C'est donc au problème de l'*urbanisation littorale* que nous voici conduits pour achever cet inventaire. Les trois visages classiques de la construction en bordure de mer se retrouvent évidemment sur les espaces dunaires : urbanisation diffuse, lotissements communaux, complexes immobiliers orchestrés par des promoteurs privés et des Sociétés d'économie mixte. A la pointe de Kerjouanno à Arzon (fig. 4), le plateau rocheux surmonté d'une dune est actuellement le théâtre d'une opération touristique rappelant, dans sa conception et dans sa réalisation, les super-stations du littoral méditerranéen ; l'existence ici d'un site archéologique n'a en rien détourné ni limité les projets de la SATMOR. Les villages de vacances du Bas-Pouldu (Guidel) et de La Turballe, à caractère social, n'ont pas donné meilleur exemple, en s'insérant, le premier sur un ensemble dunaire de qualité, le second sur un espace réputé « *non aedificandi* ». Ici un hôtel privé (dune des Govelins en Saint-Gildas-de-Rhuys), là une maison isolée (dunes de Kéremma en Plounévez-Lochrist) priveront définitivement de leur cachet sauvage des paysages qui appartenaient à tous.

Ainsi partout les dernières dunes littorales sont harcelées par des équipements qui exigent de lourds investissements et créent souvent de difficiles problèmes de reconversion professionnelle pour les populations sédentaires. Face à ces multiples agressions et convoitises, les solutions pratiques de protection des dunes se font attendre. Quelques réalisations ou projets suscitent pourtant quelques espoirs : création, sur le plan national, du « conservatoire de l'espace littoral », acquisitions de parcelles littorales, à des fins de protection, par les départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, protections ponctuelles de dunes par quelques communes (Quiberon), prise de conscience par certains propriétaires de la nécessité de limiter au minimum les activités perturbatrices (dunes de Kéremma sur les communes de Tréfléz et de Plounévez-Lochrist dans le Nord-Finistère).

Il nous faut soutenir ces initiatives louables mais nous devons simultanément engager une action d'éducation du public, porter la plus stricte vigilance à la mise en place des P.O.S. et du schéma d'aménagement du littoral. Il est nécessaire d'obtenir la participation de la population si l'on veut éviter que nos dunes ne continuent à être bradées au plus offrant. Un test sera bientôt fourni pour mesurer combien se sentent concernées les populations par ces actions de défense : le projet d'implantation d'une centrale nucléaire dans les dunes d'Erdeven sera-t-il accueilli dans l'indifférence, dans la résignation ou déclenchera-t-il au contraire une prise de conscience et une réaction collectives pour sauver les dernières dunes littorales de Bretagne ?

BIBLIOGRAPHIE

- Bureau MAR - Milieu naturel et environnement littoraux. I. - Rapport général. Inventaire des menaces qui pèsent sur le littoral.
- DUBREUIL J.-P.-L. (1973) - Contribution à l'étude du littoral des Côtes-du-Nord : dunes, levées de galets, marais, aménagement. 1^{re} partie. Synthèse. D.A.A. Préservation et aménagement du milieu naturel.
- MOIGN Y. (1969) - Les dunes du Massif armoricain. *Penn ar Bed*, n° 57.
- Rapport au Gouvernement (1973). Le littoral français.